

## Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 26 novembre 2007.

### PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérangère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT :  
Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusée : Oswalda RICHIR-ROSSEEL : Conseillère communale.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

### Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007.

Mme Verstraeten souhaite modifier son intervention dans les communications au sujet du projet d'intégration d'enfants en situation de difficulté de type dysphasie, dyscalculie et dyslexie à l'école de Corroy. Mme Troosters et Mme de Baets souhaitent que l'on note dans le procès-verbal que ce sont elles qui ont demandé l'inscription d'un point complémentaire à l'ordre du jour. Mme Troosters souhaite une modification dans les points d'instruction publique dans le huis clos, étant donné que le troisième point inscrit dans la convocation au Conseil ne correspond pas au point délibéré en séance. MM. Demoulin et Van der Straten s'abstiennent au vote sur ce procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007, étant donné qu'ils étaient absents et excusés à cette séance. Le procès-verbal de cette séance du 29 octobre 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance.

Les conseillers se réjouissent qu'un compte-rendu du Conseil soit établi en plus du procès-verbal officiel. Ce compte-rendu figurera sur le site Internet de même que le procès-verbal officiel.

### Communications.

Aucune communication du pouvoir de tutelle n'a été reçue depuis la dernière séance.

Diverses communications sont émises par les membres du Collège communal :

- Mme Verstraeten signale que le Conseil consultatif communal de la personne handicapée a été mis en place le 10 octobre dans notre commune et qu'un folder informatif sur ce Conseil sera prochainement disponible à l'administration communale, au CPAS ainsi que dans les commerces de la commune.
  
- M. Decorte signale qu'un habitant de Chaumont-Gistoux, M. Jean-Pascal van Ypersele a été récemment élu co-Prix Nobel de la Paix, ce qui méritait d'être souligné.

M. Denis entre en séance.

## SEANCE PUBLIQUE

### **I. Affaires générales.**

- **Réunion du prochain Conseil communal (Réunion conjointe avec le Conseil du CPAS) – Information**

*Délibération*

- **Police de la circulation routière – Modification du règlement général de la circulation routière – Réservation d’emplacements de stationnement aux véhicules de police Rue Champ des Buissons.**

*Délibération*

- **Modification du statut des agents constatateurs.**

MM. Decorte et Van der Straten évoquent le statut des agents constatateurs devenant gardiens de la paix, M. Decorte signalant qu’un gardien de la paix a été recruté par la commune de Beauvechain et devrait effectuer des missions également sur le territoire de notre commune. Ce qui n’est pas le cas actuellement. Ils évoquent le fait qu’il aurait été plus judicieux que notre gardien de la paix travaille sur Chaumont-Gistoux et Incourt et que celui de Grez-Doiceau travaille également sur Beauvechain. M. Decorte souligne qu’il ne désespère pas de faire revoir cette situation.

*Délibération*

- **Tutelle sur les établissements subordonnés :**
  - a. **Fabrique d’église Notre Dame de Longueville – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

- b. **Fabrique d’église Sainte Catherine de Bonlez – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

- c. **Fabrique d’église Saint Martin de Dion-le-Val – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Le Conseil communal décide de reporter l’examen de ce point à la prochaine séance. L’Echevin des finances souhaite au préalable rencontrer le Président de la fabrique d’église afin d’évoquer avec lui la part communale prévue dans ce budget. Les conseillers rappellent qu’il serait nécessaire d’établir un plan triennal ou pluriannuel de travaux au niveau des fabriques d’église.

- d. **Fabrique d’église Notre Dame de Dion-le-Mont – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

- e. **Fabrique d'église Saint Bavon de Chaumont – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

- f. **Fabrique d'église Saint Etienne de Corroy – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

- g. **Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

Mme de Baets ne participe pas au vote sur le point suivant.

- h. **Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Gistoux – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

Mme de Baets réintègre la table des délibérations pour l'examen des points qui suivent.

- i. **Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Modification budgétaire N°1 pour l'exercice 2007 – Avis.**

*Délibération*

- **Intercommunales :**

- **Sedilec – Plan stratégique 2008-2010 – Points demandés en urgence.**

Considérant que, depuis l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers communaux, les différents documents des assemblées générales des intercommunales Sedilec, Seditel et Sedifin ont été transmises à l'administration communale, M. Decorte, président de l'assemblée, demande l'urgence pour examiner l'ensemble de ces points incluant notamment le plan stratégique 2008-2010 de Sedilec, mais également celui de Seditel et celui de Sedifin. L'urgence est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil reçoit deux délégués des intercommunales Sedilec, Seditel, Sedifin qui viennent expliquer les points importants des plans stratégiques 2008 de ces intercommunales, à savoir des investissements dans le réseau gaz pour Sedilec, les activités de télédistribution de Seditel cédées en fin d'année (ce qui amènera à la disparition de l'intercommunale par après), et les nouvelles orientations de Sedifin (développement d'une centrale d'achat d'énergie, développement de nouveaux services pour les communes). Ces délégués signalent qu'une relance d'un appel d'offres pour le gaz sera bientôt effectuée avec attribution du marché vers la fin du mois de janvier ou du mois de février 2008.

Suite à une question de M. Gauthier, un délégué de l'intercommunale signale que celle-ci va étudier la possibilité d'établir des compteurs pour l'éclairage public afin de mieux gérer les problèmes de lampes cassées. Un projet de coupure de l'éclairage public entre 0h et 4h du

matin a été analysé mais cette coupure pourrait engendrer des problèmes de sécurité (au niveau de la circulation automobile notamment). L'intercommunale étudie dès lors la possibilité du diming. M. Mignon signale que notre commune envisage de remplacer 680 armatures de l'éclairage public, une dépense planifiée sur trois ans et en grande partie subsidiée.

Mme Van der Straten évoque la possibilité de gratuité du raccordement au gaz sous certaines conditions, ce qui n'est pas prévu au niveau de l'électricité.

- **Point en urgence - Sedilec – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007.**

*Délibération*

- **Point en urgence - Seditel – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007.**

*Délibération*

- **Point en urgence - Sedifin – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007.**

*Délibération*

- **IBW – Assemblée générale du 18/12/2007 – Plan stratégique 2008-2010.**

M. Denis expose les grandes lignes du plan stratégique 2008 de l'IBW que l'on peut retrouver dans un dossier explicatif. M. Guilmot évoque le souci de s'appuyer sur des indicateurs de performances pour la réduction des déchets. Il souligne que le dossier du centre de tri n'est pas évoqué dans ce plan stratégique. Mme Troosters demande ce qu'il advient du dossier « placement d'un parc à conteneurs ». M. Mignon signale que l'IBW a interrogé le Collège afin de savoir si la commune était toujours intéressée par une implantation d'un parc à conteneurs. L'IBW n'a plus envie d'investir dans l'élaboration de dossiers de préparation sans qu'il y ait une volonté du pouvoir communal à cet effet. L'IBW a déjà consacré plus de 25.000 euros dans des frais d'études à ce propos. M. Mignon signale que le Collège communal a révélé son intention d'avoir un parc à conteneurs dans notre commune mais se demande quelle est la solution la plus adéquate, un parc en commun avec Louvain-la-Neuve où chaque commune disposant de son parc à conteneurs.

Mme Troosters demande si l'on évoque encore l'implantation d'un centre de tri. M. Decorte répond qu'il n'a aucune nouvelle sur ce dossier sinon l'implantation d'un centre provisoire sur la commune de Perwez.

Mme Troosters évoque également les sacs poubelles de 30 litres. M. Mignon répond que le Collège a estimé qu'il n'y avait pas assez de demandes de la population pour se lancer dans cette voie, étant donné que l'IBW exige une commande minimale de 20.000 sacs et qu'il faut un accord des magasins distributeurs pour stocker ces sacs.

Mme Troosters évoque enfin des travaux récents à la station d'épuration de Longueville. M. Decorte répond qu'il s'agit simplement de petits travaux mécaniques à la station d'épuration.

*Délibération*

- **Règlement sur la mise à disposition des salles et matériel – Modifications – Approbation.**

Mme Louette présente ce dossier signalant qu'une réunion de commission a déterminé quelques modifications à apporter au projet de règlement en la matière. Elle ajoute, après avoir déterminé ces modifications, que ce règlement a été examiné par l'Union des Villes et Communes.

Mme Troosters demande ce qu'il advient des occupations irrégulières de salles (baptême, fête de famille dans un réfectoire d'école). Mme Louette répond que le Collège n'a pas encore connu ce type de demande. Elle signale que les réunions des groupes politiques conserveront la gratuité de mise à disposition d'une salle.

Mme Troosters demande ce qu'il advient d'une demande de location de salle pour une conférence, ce au niveau du nettoyage. Mme Louette répond qu'une remise en état des lieux est demandée. Si l'accès à la conférence est gratuit, il ne sera pas demandé de frais de nettoyage.

*Délibération*

**II. Budget et finances communales.**

- **Budget communal pour l'exercice 2007 – Modification budgétaire N°2 – Approbation.**

M. Landrain explique les grandes lignes de la modification budgétaire : une hausse du subside accordé à la Fabrique d'église de Chaumont, une erreur d'encodage au niveau de la location de radios,...

Mme Aubecq demande si les crédits relatifs aux dépenses énergétiques sont tenables. M. Landrain répond par l'affirmative, soulignant qu'en toute chose, il faut faire preuve de discernement. Mme Aubecq rappelle que le rapport technique doit accompagner la modification budgétaire.

Mme Troosters relève la hausse des dépenses au niveau des produits d'entretien dans les écoles. M. Landrain répond qu'un projet d'achats groupés pourrait être envisagé et qu'effectivement, il semble qu'une école ait une plus forte consommation de produits d'entretien que les autres. Ce sur quoi le Collège communal gardera un œil attentif.

*Délibération*

- **Fiscalité communale – Arrêt des redevances et taxes :**

Le Conseil communal entame un débat sur le vote des centimes additionnels au précompte immobilier et sur les additionnels à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2008.

M. Landrain présente ces points par la lecture du communiqué de presse suivant :

« Depuis le début de la nouvelle législature, en décembre 2006, le Collège communal fournit d'importants efforts pour assainir les finances communales.

Ainsi, les dépenses font l'objet d'une systématique et véritable « chasse aux gaspils », alors que, dans le même temps, les recettes sont quasiment bloquées ! Impact des réformes fiscales et du Fonds des communes non refinancé, impact de la paix fiscale, de la politique « partisane » relative à l'octroi des subsides et de la libéralisation du marché de l'énergie (perte de dividendes)...

Depuis décembre 2006, ...

- nous fonctionnons avec un Echevin de moins ;
- les frais compressibles l'ont été de 10% ;
- les diminutions obtenues sur l'ensemble des frais de fonctionnement sont de l'ordre de 2% ;
- nous avons négocié nos conventions de crédit avec les banques en vue d'obtenir les meilleurs taux et l'élimination d'une part importante des risques liés à la révision des taux ;
- un nouveau contrat pour les photocopieurs, plus avantageux, a été négocié ;
- les assurances ont fait l'objet d'un nouveau marché négocié ;
- des investissements en matière d'économies d'énergies ont été décidés ;
- un système de récupération des créances (accueil extrascolaire et repas scolaire) a été mis en place ;
- la collaboration et la concertation entre les services Technique et Environnement ont permis de substantielles économies ;
- les frais de représentation ont été supprimés ;
- les coûts d'envoi du journal Amalgame ont été réduits ;
- une réflexion globalisée et coordonnée est mise en place de manière systématique dans tous les secteurs de l'activité communale.

La clôture des comptes 2003, 2004, 2005 et 2006 permet, en outre, d'avoir enfin une vision réelle et objective de l'état de nos finances, ce qui permettra aux autorités de tutelle à constater que tout ne va pas si bien à Chaumont-Gistoux.

Ces mêmes pouvoirs (fédéral et régional) imposent en plus aux communes des missions et des charges financières et administratives qui les mettent en grande difficulté :

- la réforme fédérale des polices ;
- la réforme fédérale des services d'incendie et la remise à niveau des infrastructures et des équipements ;
- l'exigence régionale du coût-vérité des déchets ;
- les charges régionales supplémentaires en matière d'aménagement du territoire et de logement ;
- le surcoût en éclairage public ;
- l'égouttage prioritaire à construire et le remboursement des emprunts qui y sont consacrés ;
- le taux de TVA de 21 % pour les travaux immobiliers effectués par les communes ;

Si Chaumont-Gistoux veut pouvoir répondre aux nombreuses exigences (parfois sans nuance) de sa population en ce qui concerne l'enseignement, la voirie, la sécurité, la mobilité, l'embellissement, l'égouttage, l'accueil de la petite enfance...

Si Chaumont-Gistoux veut aller de l'avant et faire plus en matière sociale, culturelle et de développement durable

Si Chaumont-Gistoux veut répondre à ses lourdes obligations en matière de maintien de son patrimoine immobilier, et en particulier ses églises,

Si Chaumont-Gistoux veut continuer à présenter son budget en équilibre (ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreuses années !) et en rayer la spirale de l'endettement.

Si Chaumont-Gistoux ne veut pas être « bâillonnée » par la tutelle régionale mais plutôt négocier avec elle un plan de gestion qui lui permettra de conserver son autonomie et ses capacités d'action.

A l'instar d'autres communes, qui sont d'ailleurs loin d'être dans notre situation financière, nous devons prendre la décision difficile mais indispensable d'augmenter l'impôt sur les personnes physiques (IPP) à 8 %, au lieu de 7 %, et le précompte immobilier (PI) à 2.200 centimes additionnels au lieu de 1.900, tout en restant dans la moyenne régionale et provinciale. »

M. Lambert émet quelques réflexions suite à ces propos :

« Nous sommes tous conscients de la situation financière dans laquelle se trouve notre commune aujourd'hui et il me semble inapproprié et inutile de discuter des responsabilités passées des uns et des autres car cela ne changera rien – hélas - à notre problème d'aujourd'hui.

Une solution évidente semble être, comme nous y avons été habitués pendant de nombreuses années en Belgique, d'aller chercher l'argent dans les poches du contribuable ... et pourquoi pas de lever des taxes supplémentaires au niveau communal pour corriger une gestion inefficace du passé et supporter les dépenses héritées – principalement du fédéral.

Je suis toutefois surpris par la décision du Collège de proposer cette augmentation de taxes aujourd'hui, dans ces proportions, trois ans à peine après en avoir voté une autre - importante, et un an après sa mise en place ; ceci pour les raisons suivantes :

Résultats incomplets... Quoique pas florissante, pour sûr, nous ne connaissons toujours pas aujourd'hui la situation financière exacte de notre commune, n'ayant toujours pas les comptes 2005 et 2006 approuvés ; nous n'avons aucune visibilité sur la performance financière de 2007 par rapport à un budget, qui nous le savons, comportait des erreurs reportées du passé. Nous n'avons aucune visibilité sur les dépenses 2008 ni sur un plan à 3 ans.

Plus de recettes... Toutes les pistes qui pourraient conduire à des recettes alternatives ont-elles été envisagées ? Se contenter des recettes fiscales provenant des personnes physiques comme principale source de revenus n'est pas viable à terme. Côté des locomotives économiques que sont Wavre et LLN, il est plus que temps de se poser sérieusement la question de savoir si nous voulons permettre à des sociétés génératrices d'emploi et de revenus –tout en étant respectueuses de l'environnement- de venir s'installer sur une partie de notre territoire – et si la réponse est oui, de mettre en œuvre un plan d'action sur les 3 ans à venir.

Contrôle des dépenses... Malgré des initiatives inédites et louables de notre Echevin des Finances de se pencher sur des dépenses structurelles et de renégocier, par exemple, les charges de la dette ou les contrats d'assurances, a-t-on la garantie que le contrôle des dépenses annoncé est appliqué de manière optimale ? Pour ma part, je n'ai pas cette garantie que les moyens communaux sont utilisés de manière optimale et exclusive aux tâches qui incombent au personnel communal. Je suis par ailleurs toujours dans l'attente de l'organigramme communal demandé et promis il y a plus de 6 mois.

Moins de dépenses... Connaissant la particularité de Chaumont-Gistoux vis à vis de l'offre éducative, ne devrait-il pas y avoir enfin analyse et débat sur le besoin réel de maintenir la totalité des 5 écoles communales et les coûts disproportionnés qu'elles représentent pour une petite entité comme la nôtre ? En bon père de famille et dans l'intérêt de tous, n'est-il pas responsable de se priver de certains luxes ?

Tout maintenant ? Au début de cette réunion du Conseil, je ne connaissais pas les aspects rationnels qui justifient cette décision, ni l'impact financier exact sur les 3 ou 5 années à venir. Quel est le résultat escompté de cette augmentation des taxes ? A un an ? A deux

ans ? A cinq ans ? La décision est-elle irréversible ? Peut-on s'attendre à une diminution de ces taxes une fois le trou financier comblé ?

Une taxation élevée refroidira les candidats désirant s'installer dans notre commune – et je ne parle même pas des jeunes, y compris les nôtres, pour qui déjà le prix du m<sup>2</sup> est devenu impayable !

Des scénarios intermédiaires ont-ils été envisagés ? 7.5% au lieu de 8% ; 2,000 centimes additionnels au lieu de 2,200 ? Si oui, pourquoi n'ont-ils pas été retenus ?

Une telle décision, dans une période où tout augmente dramatiquement pour tous, où se chauffer, se nourrir, ou se rendre à son lieu de travail peut devenir un luxe pour certains – ne méritait-elle pas une ou plusieurs réunions de la Commission des Finances ?

Pour ces raisons, je ne peux marquer mon accord avec cette proposition, reconnaissant cependant que des pistes doivent être trouvées au plus vite pour assainir les finances de notre Commune, une augmentation des taxes limitée ne devant en être qu'une parmi d'autres. »

M. Landrain répond à ces réflexions. Il souligne que le projet de budget communal 2008 impose ces augmentations de taxes et que la Tutelle presse les communes à arrêter ces taxes au mois de novembre. Concernant la recherche de revenus alternatifs, M. Landrain souligne la répartition peu positive pour la commune du fonds des communes et des subsides. Il se pose également la question du niveau de productivité du personnel communal. Concernant les écoles, il souligne qu'il serait intéressant de s'interroger sur les systèmes d'écoles, sur les frais annexes qui sont considérables. Mais il insiste sur le fait que le Collège communal ne disposait pas de temps pour établir un business plan et que le taux de 8% d'additionnels est une bonne moyenne de ce qui se fait dans le cluster de Chaumont-Gistoux, cluster incluant Grez-Doiceau, La Hulpe, Beauvechain, Rixensart, Lasne, Waterloo, mais également au niveau régional Chaudfontaine, Esneux, Gerpinnes, Nandrin, Neupré.

Mme Aubecq intervient au nom du groupe MR :

« Le groupe MR juge que la volonté du Collège de majorer les additionnels manque de correction tant vis-à-vis du citoyen que vis-à-vis de l'opposition. Le groupe MR estime que les majorations sont prématurées et arbitraires.

- manque de correction vis-à-vis des habitants de Chaumont-Gistoux : le groupe ARC leur a proposé en campagne de "relever le défi audacieux de redresser la situation et d'enrayer l'hémorragie en essayant d'éviter de nouvelles augmentations d'impôts". Moins de 365 jours après l'accession au pouvoir, on constate que le défi n'est pas relevé. On allait consulter les habitants pour toute décision importante et ils n'ont pas été informés préalablement à ce conseil, ni lors des rencontres citoyennes, ni lors du Conseil précédent où l'on a pourtant longuement communiqué sur la hausse de la taxe immondice.

- manque de correction vis-à-vis des membres de l'opposition : le point n'a été mis à l'ordre du jour d'aucune commission finances.

- hausses prématurées et arbitraires : en campagne, ARC proposait notamment de trouver des alternatives à une fiscalité qui repose sur des additionnels et d'utiliser les ressources disponibles plutôt que de recourir à l'augmentation systématique des impôts.

La majorité précisait dans sa déclaration de politique générale que les préalables à une saine gestion seraient établis : tableau de bord et contrôle trimestriel, réduction drastique des coûts,

...

Quelles mesures ont été prises ? La majorité n'en a abordé que quelques-unes lors des différents Conseils (révision des assurances et de la dette entre autres).

Quelles autres mesures ont été prises ? Quand on envisage de recourir à l'argent des citoyens, même les plus petites économies sont indispensables.

En matière de comptes, on n'est pas plus avancé que lors du vote des additionnels 2007 (inchangés eux). 2003 a été approuvé avec réserves. Pour 2004 et 2005, nous n'avons pas d'information quant à l'état d'avancement de leur approbation en tutelle. 2006 ne nous a pas encore été présenté à ce jour.

La majorité s'est engagée à établir un programme d'actions financièrement crédible et à adapter la fiscalité au programme et au budget. Quel est ce programme, quels sont les investissements prioritaires et quel en est le coût ? Qu'en est-il du budget 2008 ? »

M. Decorte signale qu'il n'est nullement inscrit dans la déclaration de politique communale que le recours à l'impôt ne pourrait être envisagé. D'autre part, M. Landrain souligne que si cette augmentation n'était pas à l'ordre du jour d'une commission des finances, on a néanmoins évoqué cette éventualité d'y avoir recours.

M. Mignon souligne les hausses des coûts de l'électricité, de l'éclairage public, du service incendie, du service de police, de l'énergie en général, hausses qui entraînent cette augmentation de taxes.

M. Guilmot préfère retenir « qu'il eut mieux valu... mais que le Conseil est pressé par le temps ».

M. Decorte souligne que le Collège a établi un constat et l'affine davantage, que le Collège évalue les outils de gestion de l'administration mais que le Collège doit surtout éviter de commettre la même erreur qu'en début de la précédente législature où une hausse de taxe avait été envisagée puis laissée de côté... pour être votée plus tard, trop tard.

Mme de Baets souligne que ce dossier aurait du être évoqué en long et en large en commission des finances et que, s'il faut augmenter les taxes, le Collège le fait dans des proportions importantes.

M. Mertens évoque le problème de communication déclaré plus haut par Mme Aubecq. Il signale qu'un communiqué de presse a été remis aux journaux et qu'un article sera publié à ce sujet dans le prochain journal communal Amalgame.

Mme Troosters est irritée par le fait qu'elle estime que tout ce débat aurait du être abordé plus tôt par les conseillers plutôt que juste le soir où la décision doit être prise.

Mme Aubecq souligne que, lors de la précédente séance du Conseil communal, le Collège a évoqué la hausse de la taxe sur la collecte des déchets mais n'a point parlé de la hausse des additionnels et des centimes additionnels à l'IPP. M. Landrain répond qu'au moment de cette séance, le Collège n'avait pas encore décidé de cette augmentation de taxes.

- **Centimes additionnels au précompte immobilier.**

*Délibération*

- **Additionnels à l'impôt des personnes physiques.**

*Délibération*

- **Taxe sur l'enlèvement de déchets ménagers et assimilés.**

Mme Troosters demande si la hausse des coûts prévue par l'IBW (suite à la fin de la mise en décharge des déchets et à l'obligation de les transférer à Virginal) se reflète dans la hausse de la taxe. M. Mignon répond que le Collège a calculé large afin de se rapprocher au maximum du coût vérité, sans tenir compte d'un éventuel centre de tri qui réduirait le coût global. Ce centre de tri permettrait de faire des économies et d'envisager une diminution de la taxe un peu plus tard. Mais il faut tenir compte du fait que la Région wallonne envisage de faire supporter d'autres frais par les communes (notamment la distribution d'un nombre de sacs gratuits pour les habitants). Il faut donc également anticiper cette hausse de coût.

*Délibération*

### **III. Aménagement du territoire – Urbanisme.**

- **Demeure & Prestige – Cession d’une bande de terrain à front de la Rue St Roch.**

*Délibération*

- **Règlement relatif aux citernes à eau de pluie – Approbation.**

Mme Van der Straten demande si cette imposition de citerne s’applique également aux transformations et extensions d’habitation. M. Mertens répond que la citerne doit être imposée pour des transformations d’une certaine ampleur, le Collège pouvant toujours déroger en fonction du dossier présenté.

*Délibération*

Mme Noël-Tonnon sort de séance.

### **IV. Environnement.**

- **Zones humides et étangs de la vallée du Ronvau – Approbation d’une convention visant à ériger une réserve naturelle domaniale.**

Mme de Baets regrette qu’il n’y ait pas eu une commission communale pour débattre de ce dossier au préalable. M. Mignon répond que ce problème avait déjà été évoqué lors de la dernière venue de M. Plumier de la Région wallonne.

Mme de Baets regrette que l’on ferme de nombreuses zones au public piéton, estimant que le centre de Gistoux devient de plus en plus voué à la circulation automobile. M. Mignon répond que ce sont les services de la Région wallonne qui en ont décidé ainsi et que la commune peut se réjouir de certaines zones de la vallée accessibles au public. Il explique les divers aménagements de cette vallée qui seront réalisés par la Région wallonne en fonction des budgets et du personnel disponibles.

*Délibération*

#### **Questions – Réponses.**

Aucune question n’est posée par les conseillers communaux.

#### **SEANCE A HUIS CLOS**

##### **Instruction publique.**

- **Remplacement d’enseignants – Ratifications**

*Délibération*

- **Nouvelles désignations - Ratifications**

*Délibérations*

**Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007.**

Par 17 oui et deux abstentions (MM. Demoulin et Van der Straten), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite, sous réserve d'y appliquer les remarques de Mmes Verstraeten, Troosters et de Baets.

La séance est levée à 23h55.

Le Secrétaire communal,  
B. ANDRE